

Image not found or type unknown



Litige garantie electro menager

Par jef, le **24/09/2009** à **17:45**

Propriétaire d'un four de marque Siemens depuis 11 mois , je viens de m'apercevoir d'un problème concernant l'émail à l'intérieur du dit four (l'émail part).La garantie est de 2 années. Suite à l'intervention du Sav Sieimens, on me refuse la garantie légale en arguant d'une faute de manipulation des grilles de cuisson.

Je précise que ces grilles et soles sont en très bon état, n'ont pas été soumis au nettoyage haute température.

Et le manque d'mail se situe à 15 cm du bord dans une rainure de grille,celli ci n'tant pas prise en compte par la garantie d'après le technicien.

Celui ci me facturant son déplacement alors qu'au téléphone, la question de l'endroit du litige m'a éé posée et qu'il n'était pas question de frais.

Merci